



Repères 38

Journal des retraités CFDT de l'Isère

Avril 2018 - n°39

EDITO

Comment améliorer l'action d'un syndicat de retraités ?

Faire vivre un syndicalisme d'adhérents c'est favoriser les partages, les échanges. Nos débats et nos réflexions ne sont pas qu'affaires de militants. En plus d'expressions directes, la création d'un "espace collaboratif en ligne" devrait permettre à tous de réagir ou faire des propositions sans nécessairement avoir un mandat. **Ce sera un des thèmes abordés lors de notre AG mi-mandat du 24 avril qui se déroulera au Sémaphore à Rousillon.**

Face au vieillissement de la population, aux bouleversements liés aux mutations au travail et à la création d'une nouvelle protection sociale, nous devons nous mobiliser pour mettre tous nos atouts de notre côté : être mieux informés, mieux associés, plus écoutés et créer ensemble une solidarité intergénérationnelle comme par exemple **le partage de toit.**

Notre commission social-santé suit de près l'application de la Loi ASV sur le département. Quelles mesures pour la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation des logements, l'aide au répit, l'encadrement des tarifs en EHPAD et dans les services d'aide à domicile ? Dans les établissements pour personnes âgées, les problèmes dus au manque de personnel et aux mauvaises conditions de travail deviennent criants. Bonne nouvelle : le Syndicat CFDT Santé-Sociaux parti-



Manifestation EHPAD 30 janvier 2018 devant la Préfecture

cipe désormais aux débats de notre commission.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 entérine la hausse de la CSG de 1,7 % sans compensation pour les retraités. La revalorisation annuelle des retraites, indexées sur l'indice des prix, sera reportée d'octobre 2018 à janvier 2019. Ce qui fera de 2018 une année blanche et une autre diminution du pouvoir d'achat. Nous déplorons que le gouvernement n'ait pas entendu les retraités qui protestaient contre ces mesures inéquitables. La majorité des retraités sont les grands perdants de cette réforme. Elle se traduit par une nouvelle perte du pouvoir d'achat en baisse depuis 25 ans, par la mise en veilleuse de la généralisation du tiers-payant qui concerne aussi les salariés.

Nous soutenons l'action engagée dans les EHPAD par la fédération CFDT santé-sociaux, l'appel à la grève du 30 janvier 2018 et l'action du 15 mars. L'amélioration des conditions de travail des personnels est un gage de meilleure qualité de vie pour les résidents. Les prévisions d'évolution de la population retraitée imposent dès maintenant d'anticiper les investissements et les équipements nécessaires à leur bien-vieillir.

Chers adhérents CFDT retraités, nous devons nous renforcer pour que chacun puisse vivre une retraite digne et effective. Mobilisons-nous pour faire fonctionner nos structures. Nous avons besoin des talents de chacun. **Tout est loin d'être réglé, soyons attentifs et mobilisés.**

La Commission Exécutive de l'UTR

AINES ET SALARIES, SOLIDAIRES, LE 30 JANVIER 2018

Les retraités de l'UTR 38 étaient au côté des salariés des EHPAD. L'ampleur du mouvement était inédite. Le sort des salariés des EHPAD conditionne la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie. L'appel de la CFDT retraités à rejoindre le mouvement de protestations des syndicats Santé Sociaux et Interco de la CFDT, de la CGT, FO, CFTC, UNSA, CGC et Sud a été entendu et a eu un fort retentissement médiatique. A Grenoble, nous étions entre 300 à 400, rassemblés devant la préfecture, place de Verdun, puis devant l'hôtel du département. **Mais il ne suffit pas d'exiger pour obtenir.** Nous attendons des réponses du gouvernement. Il doit, dès maintenant donner des signes qui indiquent que les salariés, mais aussi les familles et les retraités ont été entendus. La stratégie a commencé le 30 janvier, elle s'est poursuivie le 15 mars et doit continuer au-delà.

Alain CAFFERATTO

À Cognin

Nos militants se mobilisent dans leur EHPAD

A l'appel des syndicats, dont la CFDT, nos militants participaient à la journée d'action du 30 JANVIER 2018.



Marius, 95 ans, a eu le mot de la fin exprimant toute sa gratitude au personnel.

Marius MICHELLAND, militant depuis 1947 à la CFTC, puis à la CFDT, résidant avec son épouse Marie-Victoire, à l'Ehpad de Cognin s'est fait un devoir d'intervenir auprès de la journaliste du Dauphiné Libéré, du personnel et des autres résidents pour cette journée d'action.

Il a tenu à remercier le personnel de la Résidence du Parc pour son dévouement et souligner la difficulté de leurs conditions de travail.

Sommaire

Edito-----	Page 1
Ainés et salariés solidaires-----	Page 2
Les représentants des usagers santé ----	Page 2
ADPA/ADPAH du Voironnais-----	Page 3
Conférence sur la Bioéthique-----	Page 4
Bien vieillir Médication Diététique -----	Page 4
Agir pour l'emploi-----	Page 5
Parcours emploi compétence-----	Page 5
Développement projets dormants -----	Page 6
L'entreprise Puissance 4 -----	Page 7
Chèque emploi associatif -----	Page 7
Partage de toit-----	Page 8
Proposition de lecture-----	Page 8
Détente et Culture-----	Annexe
- CR voyage en Andalousie	
- CR voyage Villes du Nord	
-Inscription Sortie à la journée Saint Romans en Gall & Vienne antique	

Les représentants des usagers de la santé

Seulement 25 % des usagers connaissent l'existence des représentants des usagers désignés par l'Agence régionale de santé (ARS) sur proposition d'associations agréées. Ces représentants des usagers sont là pour aider à résoudre et à indemniser les victimes des établissements sanitaires publics ou privés (loi du 4 mars 2002). Il faut donc s'en servir et faire appel à eux.

Ils peuvent nous aider.

La **liste nominative et actualisée des membres** de la commission est :

- affichée dans les établissements,
- remise dans le livret d'accueil.

Chantal DURANTON

Editeur : UTR 38 CFDT - Bourse du Travail -
32 Av de l'Europe 38 030 GRENOBLE Cedex 2
Imprimerie : Vigny-Musset Repro
Directeur de publication : Josette DIZET

Rédacteur en chef : Chantal DURANTON
Rédacteur en chef adjoint : Serge HUET
Maquette et mise en page : Bernard ALBERT et
Maxence GIRARD

L'AIDE À DOMICILE À QUEL PRIX ?

Le CIAS¹ du voironnais refuse le tarif low cost imposé par le département

La dernière convention avec la Conseil Départemental permettait aux personnes âgées de recevoir une aide à domicile de 24,79 € de l'heure. Mais le prix de revient pour le CIAS était de 27,50 €.

Le déficit était compensé par une subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglo du Pays Voironnais (CAPV) de 700.000 € par an.

Ce tarif tient compte de la qualité des prestations, des frais de personnel (250 auxiliaires de vie) qui

ont une garantie minimum de 120 heures par mois, le 13^{ème} mois et une formation valorisante.

À partir d'Avril 2018 le Département impose un forfait de 21 € de l'heure en application du système de *Tarif unique* pour tous les prestataires de l'Isère.

Les prestataires qui veulent pratiquer un tarif supérieur doivent signer avec le Département une convention de trois ans nommée Contrat Pluriannuel d'Objectifs

et de Moyens (C.P.O.M.)

Pour le CIAS Voironnais, même en signant un CPOM, le déficit serait de 1 million par an.

Le C.I.A.S. s'est donc retiré du dispositif proposé par le Département et a fait le choix d'une tarification hors convention modulée en fonction du GIR (degré de dépendance) avec un reste à charge de 100 € (pour un revenu de 800 €), jusqu'à 282 € (pour un revenu de 1700 €)

TARIFS HORAIRES APPLICABLES

¹CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale
Low cost à bas prix

Heure financée dans le cadre d'un plan d'aide APA Tarif horaire variable selon le degré de perte d'autonomie – GIR – évalué par le Département	GIR 1 = 27 € / h GIR 2 = 26 € / h GIR 3 = 25,50 € / h GIR 4 = 25 € / h
Heure financée dans le cadre d'un plan de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la Majoration tierce personne (MTP)	24 € / h
Heure réalisée dans le cadre d'une prise en charge au titre de l'aide sociale départementale	21 € / h
Heure réalisée dans le cadre d'un Plan d'aide personnalisée (PAP) de la CARSAT	24 € / h
Heure réalisée dans le cadre d'une aide d'un organisme de retraite (MSA, RSI, CNRACL, etc.)	24 € / h
Heure réalisée dans le cadre des dispositifs SORTIR + ou de l'aide à domicile momentanée (AGIRC-ARRCO)	24 € / h
Heure réalisée dans le cadre d'une aide financière de la MGEN, d'une mutuelle ou assurance	27 € / h
Heure réalisée ne bénéficiant d'aucune prise en charge d'organisme	27 € / h
Heure réalisée en dépassement de la prise en charge mensuelle d'un organisme	27 € / h

Une tarification libre pour un service de qualité, cela se traduira par des heures en moins et des réductions d'effectifs. Problème social en perspective. Un premier bilan sera fait en juillet et un autre à l'automne.

Combien d'usagers resteront fidèles à l'ADPAH du CIAS avec les augmentations de tarif ? Combien renonceront à être aidés ?

Face à l'augmentation inévitable des besoins de soutien à domicile quelle sera la réponse du Département ? Une nouvelle baisse des aides ?

Grosse bataille en perspective pour la CFDT retraités.

Franklin PAQUIN mandaté CFDT au CIAS du Pays Voironnais

CONFÉRENCE SUR LA BIOÉTHIQUE A VILLARD BONNOT

Le 8 février 2018, l'ERER Rhône-Alpes (espace de réflexion éthique) a proposé une conférence-débat consacrée aux États Généraux de la bioéthique. Organisée en Mairie de Villard-Bonnot

La loi du 7 juillet 2011 prévoit en effet que "tout projet de réforme sur les problématiques éthiques et les questions de sociétés soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux".

Animée par le Pr Robert JUVIN et Sofia KOWALSKI, responsables de l'espace éthique du CHU de Grenoble, par le Dr BARO, président du comité de consultation d'éthique du CHU de Grenoble, du Dr PADILLAT, néphrologue et de M^{me} Antony, infirmière, la conférence était consacrée à deux thèmes :

- greffe et dons d'organes
- fin de vie : euthanasie, sédation profonde et continue.

GREFFE ET DON D'ORGANES

Le Dr PADILLAT, médecin coordonnateur des prélèvements d'organes, assisté de M^{me} ANTONY, infirmière coordonnatrice des prélèvements, rappelle que les personnes ne sou-

haitant pas faire don de leurs organes, doivent se faire inscrire sur un registre spécial. Il est possible de se faire inscrire sur ce registre dès l'âge de 13 ans.

Le don est anonyme et gratuit.

Souvent il est difficile pour la famille de prendre la décision de laisser prélever un organe chez un proche qui vient de décéder.

Il a expliqué que lorsqu'un prélèvement d'organes est possible, la famille est quand même consultée. Il a rappelé que près de 20 000 patients sont sur liste d'attente et 700 environ meurent chaque année, faute de greffe.

Des questions sont posées par les participants. Il en ressort que :

- Il est très difficile pour la famille, dans le cas du décès d'un enfant, d'accepter le prélèvement d'organes.
 - Le prélèvement d'une cornée pose aussi des problèmes aux familles, alors que cette intervention n'est pas visible.
 - Le don d'un cœur est aussi sensible : il ne s'agit pas seulement d'un organe, mais il est aussi un symbole de l'activité émotionnelle, sentimentale.
- À la question de la limite d'âge, le

Dr PADILLAT indique, à titre d'exemple, qu'un foie a été prélevé chez un adulte de 92 ans et qu'un patient âgé de 83 ans a été greffé d'un rein.

FIN DE VIE

La fin de vie a été abordée par le Pr JUVIN, le D^r Baro et M^{me} Kowalski. Ils insistent sur le respect de la volonté du patient : volonté témoignée et rôle de la personne de confiance.

Des directives anticipées ont pu être signées et seront respectées.

La loi LÉONETTI prévoyait une sédation proportionnée. La loi CLAYES/LÉONETTI prévoit une sédation profonde. Cette sédation, irréversible, diminue la vigilance jusqu'à la fin de la conscience.

De l'avis des médecins, la sédation proportionnée est préférée.

Cette conférence a été riche en échanges entre médecins et public. Des personnes ont évoqué des situations vécues et dramatiques, partagé leurs doutes, exposé leurs convictions. La prise de décision est lourde.

Les médecins ont pris note de toutes les questions posées et feront remonter une synthèse.

Andrée Soto

BIEN VIEILLIR Médication et Nutrition

Plus d'une cinquantaine de retraités CFDT de l'Isère étaient présents le 15 mars à VOIRON pour deux conférences sur le "Bien vieillir".

Le matin Guy POLETTI pharmacien, nous a donné des explications et conseils de médication. Il a aussi apporté des réponses aux questions des participants.

A RETENIR : l'usage des médicaments n'est pas anodin. Le générique est un médicament quasi-identique à l'original. La production et le prix des médicaments sont mondialisés donc il existe un marché d'où parfois une pénurie de certains produits vendus au plus offrant. Attention à l'automédication qui peut poser problème en

cas de surconsommation et d'interaction médicamenteuse.

Les médecines parallèles : homéopathie, oligothérapie, phytothérapie peuvent apporter un complément appréciable pour certaines pathologies. L'achat de médicaments sur internet n'est pas recommandé il y a trop de contrefaçon. Dans les nouvelles missions du pharmacien, il faut noter la vaccination contre la grippe et la mise en œuvre du DMP (dossier médical du patient) avec la carte vitale.

Après le repas Martine SESTIER conseillère en nutrition a exposé les bienfaits du "bouger plus

et manger mieux".

A RETENIR : 30 minutes de marche rapide par jour permettent de se maintenir en bonne santé. Ensuite elle nous a rappelé les différents groupes d'aliments : protéines, produits laitiers, féculents, fruits et légumes, matières grasses, boissons, sucres, qu'il faut consommer de façon équilibrée. Il est recommandé de consommer avec modération les matières grasses et le sucre.

Elle nous a donné des conseils pour mesurer les besoins nutritionnels propres à chaque personne. Elle nous rappelle l'importance de "bouger, d'éliminer les excès"



AGIR POUR L'EMPLOI, ON PEUT TOUS LE FAIRE

Depuis sa création en janvier 2013, grâce aux dons, la Fondation Agir pour l'Emploi (FAPE) d'ENGIE a consacré toute son énergie à soutenir des actions concrètes en faveur de l'emploi des personnes en grande difficulté. Ce sont déjà 93 projets présentés par des structures d'insertion qui ont été soutenues, et plus d'un million d'euros qui ont été engagés.

La FAPE existe depuis 1973. Jusqu'en 2013, elle est commune entre Gaz de France (puis EDF-SUEZ)

jusqu'à fin 2012 et EDF. Dès 1993, la CFDT y joue un rôle moteur. En effet, la solidarité, le retour à l'emploi, la dignité, la lutte contre l'exclusion sont les éléments d'engagements fondamentaux de la CFDT.

La mission de la FAPE : apporter un soutien financier à des structures qui se mobilisent pour l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que pour la création de micro-entreprises par des personnes éloignées du monde du travail, ou en situation d'exclusion, afin de permettre à des femmes et à des hommes en difficulté de retrouver la dignité, un emploi et un revenu non précaires.

Son mode de fonctionnement : la FAPE ENGIE est une communauté qui réunit les salariés, les organisations syndicales, les entreprises du

groupe et les retraités.

Elle fonctionne avec deux organes de gouvernance composés de représentants d'employeurs, de retraités d'organisations syndicales signataires, du secrétaire du Comité d'Entreprise européen et de personnalités qualifiées. Le comité de sélection instruit les projets, le comité exécutif les examine.

Ses ressources : elles proviennent quasi exclusivement des dons des salarié·e·s et des retraité·e·s du groupe ENGIE, abondés à 100 % par les différentes sociétés du groupe. Autant dire que la FAPE ENGIE n'existe que grâce aux dons personnels.

La FAPE attribue 100 % de ces dons à des associations sous forme de subventions !

Insertion

LE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES MIS EN PLACE

En annonçant au cœur de l'été une réduction drastique du nombre de contrats aidés. (de 460 000 en 2016 à 200 000 en 2018), la ministre du Travail Muriel Pénicaud avait suscité l'incompréhension, voire la colère, des organisations syndicales et des acteurs de l'insertion. C'est dire si le rapport BORELLO sur l'inclusion professionnelle, remis le 16 janvier, était attendu. Intitulé "Donnons les moyens de l'inclusion", ce document fait 19 préconisations, dont certaines immédiatement appliquées.

Les PEC remplacent les contrats aidés. C'est le cas des parcours emploi compétence (PEC), qui se substituent aux contrats aidés.

Le principe d'un contrat subvention-

né par l'Etat est maintenu mais l'objectif consiste à mieux l'encadrer avec des employeurs sélectionnés. Circonscrit au secteur non marchand (associations, collectivités locales), le dispositif sera "limité aux seuls employeurs en capacité de former d'accompagner les salariés".

Concrètement, le parcours devra détailler les compétences que le poste permet d'acquérir (sur la base d'un référentiel Pôle Emploi) et des actions de formation. Deux entretiens obligatoires entre les trois parties prenantes du parcours (employeur, recruté, prescripteur) se tiendront : l'un à la signature, l'autre peu avant la sortie du contrat, pour évaluer le respect des engagements pris et garantir un retour à l'emploi plus efficace. Les

employeurs n'ayant pas tenu leurs engagements ne pourront plus solliciter de nouveaux parcours. « Cette responsabilisation de l'employeur comme le triptyque mise en situation professionnelle-accompagnement-formation nous vont bien. Nous regrettons en revanche qu'il ne couvre pas le secteur marchand, qui offre pourtant un meilleur taux de retour à l'emploi durable », note la CFDT. Une autre préconisation été reprise par la ministre le jour de la remise du rapport : la mise en place "d'un fond d'inclusion dans l'emploi" qui doit permettre aux préfets de région de mobiliser les aides d'accès ou de retour à l'emploi (PEC, dispositifs d'insertion par l'activité économique) en fonction des réalités du terrain.

Anne-Sophie BALLE

Permettre le développement de projets dormants Réorienter des allocations chômage

Cette note relate une expérience menée par le CE de Merlin Gerin il y a près de 30 ans. Objectif : à partir de cette expérience, mener une réflexion avec les partenaires concernés (entreprise, chômeurs, syndicats, pôle emploi, collectivités, etc.) afin de déterminer si cette expérience peut être renouvelée et développée.

Le CE de Merlin Gerin (devenu Schneider Electric) concernait près de 8000 salariés sur le bassin grenoblois.

Le constat, déjà à l'époque, que chaque famille comptait en son sein un ou plusieurs chômeurs, nous avait décidés à créer une section du CE (section solidarité emploi) pour aider les membres des familles au chômage à retrouver un emploi.

Au sein de cette section se sont constitués, des structures de soutien, des groupes de recherche d'emploi, des formations aux outils informatiques, des groupes de rédaction de CV, des rencontres avec des professionnels de l'entreprise, etc.

Assez rapidement cette section a compté une quarantaine de chômeurs et une quinzaine de salariés bénévoles.

J'ai constaté que sur cette quarantaine de personnes une bonne dizaine avait une formation de haut niveau, ingénieur, universitaire, etc. Ils étaient dynamiques et structurés, organisaient la section, aidaient leur collègues, appréciaient le fait de se retrouver dans une entreprise au contact d'un milieu industriel. Ils constituaient incontestablement une richesse gaspillée.

Des projets "dormants"

Ancien responsable dans l'entreprise de secteurs de fabrication, logistique, service généraux, gestion de production, achats, je savais que dans l'entreprise une quantité importante de projets de développement, d'amélioration des services restaient "dormants" faute de moyens pour les développer.

J'entrepris alors de rapprocher ces

besoins de l'entreprise et les ressources que représentaient des personnes au chômage maintenues dans l'inactivité.

Réunion de responsables de service

J'ai réuni une dizaine de collègues responsables de service, bureaux de fabrication, gestion de production, achats, et leur ai proposé de définir un projet dont je négocierais avec l'ANPE qu'il puisse être développé par des chômeurs ayant les compétences pour le mener à bien et qui serait financé pendant la

ont été matériellement prises en charge par l'entreprise tout en percevant leurs allocations de chômage.

Au terme d'une année de travail, l'expérience a été évaluée très concluante. Les 3 chômeurs ont créé leur entreprise et poursuivi leurs actions dans l'entreprise et dans d'autres structures.

Preuve avait été faite que l'on pouvait rapprocher des besoins en développement des entreprises et une utilisation plus efficace, pour les chômeurs et pour la société, des allocations chômage.



période de gestation (1 an) par leur allocation chômage.

Le projet retenu par les collègues responsables de services a été de permettre l'intervention de 3 ingénieurs chez un certain nombre de fournisseurs essentiels pour l'entreprise afin de leur permettre d'améliorer l'organisation de leur entreprise, la qualité de leur fabrication et la fiabilité de leurs délais.

Pendant cette période les 3 personnes au chômage intervenantes

Peut-on s'inspirer de cet exemple et proposer un dispositif similaire qui pourrait s'ajouter à la récente loi proposée par le député Laurent GRANDGUILLAUME qui vise à "lutter contre le chômage de longue durée" ?

Etienne GONZALÈS Secrétaire du CCE Merlin Gerin de 1989 à 1995

L'insertion par le travail, une piste :**Le chèque emploi associatif (CEA)**

« *J'en ai marre de faire la manche, je voudrais travailler !* ». La personne qui dit cette phrase est une Rom de 51 ans. Elle vit dans une baraque en bois, son mari est handicapé. Elle a élevé ses 7 enfants, le dernier a 18 ans. Mais elle n'a pas de compétences professionnelles, elle ne peut faire que du ménage ou de la cuisine. La cuisine, elle la fait bien !

L'association Roms Action¹ a entendu sa demande et a cherché des personnes qui pourraient lui signer un CESU (chèque emploi service universel). Aucune réponse positive ! Les gens sont méfiants avec les Roms « *Vous croyez qu'on pourrait lui laisser les clefs de notre logement ?* » L'image des Roms reste en effet très négative. Ils sont souvent considérés comme des fai-

néants, sales, voleurs... Alors pour sortir de l'impasse, une idée a pris corps : proposer à Paulina un chèque emploi associatif pour des événements que l'association a programmés. Il est envisagé en effet dans le plan d'action qui concerne un camp de Roms de faire 3 soirées d'échanges et de débats, se terminant par un apéro dinatoire composé uniquement de plats et boissons roumains. C'est à elle qu'il sera demandé de préparer ce temps de convivialité et pour cela il lui sera signé autant de CEA.

Serge HUET

¹ **Roms Action**, suite à la baisse drastique des subventions, principalement celles du conseil départemental, n'a plus de salariés, et se reconstruit à partir des seuls bénévoles

L'ENTREPRISE PUISSANCE 4**Réflexion sur un autre modèle d'entreprise**

L'entreprise est constituée de 4 pôles principaux.

- le travail (salariés, dirigeants, sous-traitants,...)
- le capital (fonds nécessaires à l'investissement et au fonctionnement, représentés par les actionnaires ou propriétaires).
- le client (celui pour lequel l'entreprise conçoit et fabrique un produit ou une prestation).
- l'environnement social et écologique.

Selon le pouvoir attribué à l'un ou l'autre de ces pôles on obtient des formes juridiques différentes.

- si c'est le travail on obtient une Scoop, dans ces structures ce sont ceux qui travaillent qui ont le pouvoir et décident.
- si c'est le capital on obtient une SARL, le pouvoir est détenu par les propriétaires, le conseil d'administration, les actionnaires.

- si c'est le client on obtient une mutuelle, dans une mutuelle ce sont les sociétaires (clients) qui élisent les membres du conseil d'administration et ont le pouvoir de décision.

- si c'est l'environnement social et écologique on obtient les structures de l'économie sociale, les associations, les fondations,...

Mais l'entreprise idéale dont nous avons besoin ne doit pas reposer que sur un seul pôle, elle doit mettre en œuvre une articulation équilibrée des 4 pôles.

Or ce statut n'existe pas il est à créer, c'est l'objectif que vise l'ENTREPRISE PUISSANCE 4.

Etienne GONZALÈS

Forum international pour le bien-vivre**Quels indicateurs pour quel développement ?**

Grenoble / 6 -7- 8 juin 2018 - Domène Universitaire UFR Sciences de l'homme et de la vie

Ce forum s'inscrit dans le contexte de travaux et expériences, à l'échelle internationale, régionale et locale, remettant en cause la croissance économique comme unique objectif des interventions politique, économique et sociale, et proposant d'autres « *boussoles* ».

Le contexte grenoblois est particulièrement propice à la tenue de cet événement dans la mesure où il s'y développe depuis une trentaine d'années une réflexion sur les indicateurs sociaux territoriaux.

Premier forum international sur ce sujet en France et en Europe, cet événement rassemblera

plus de 500 personnes du monde entier sur 3 jours. Il constituera une scène pour croiser les regards entre recherche, action publique et secteur associatif, mais aussi entre pays du Sud et pays du Nord.

Françoise GRUERE, ULR de Grenoble

Site où vous trouverez le programme, intervenants et renseignements pratiques pour s'inscrire

<http://www.bienvivre2018.org/>

PARTAGE DE TOIT

Chaque adhérent de l'UTR a reçu la lettre de l'UCR selon laquelle la CFDT lui propose de participer à un service "partage de toit". Ce service vise à développer des cohabitations inter-générationnelles entre des adhérents de la CFDT et des jeunes dont un proche parent est adhérent CFDT selon une méthodologie appliquée par les structures engagées dans la charte du réseau CoSI (Cohabitation Solidaire Intergénérationnelle). Cette expérience doit durer un an. Les agglomérations de Grenoble, Lyon, Nantes, Rennes et Lille ont été retenues comme villes universitaires.

Le 9 mars 2018 se tenait dans les locaux de la CFDT une réunion de coordination afin d'optimiser la réussite du projet par la rencontre entre certains acteurs du réseau CoSI et les acteurs territoriaux de la CFDT.

Agenda de l'UTR

24 avril : AG mi-mandat UTR à Roussillon

26 avril : Journée étude URR à Lyon « Les complémentaires santé »
du 4 au 8 juin : Congrès confédéral de la CFDT à Rennes.

05 avril : AG ULR Nord Isère à Villefontaine

04 mai : AG ULR du pays du Grésivaudan

04 mai : AG du pays Viennois et environs

Courant mai : AG du pays du Voironnais et environs.

08 octobre : AG de l'ULR Grenoble Agglomération et Sud Isère

Il s'agissait de créer de l'échange et aborder les freins et les réticences.

En mars, les retraités auront reçu des informations sur ce projet. En mai, communication à destination des plus jeunes en recherche d'hébergement.

Pour les retraités, contact avec l'UTR. Pour les jeunes, via la plateforme "Réponses à la carte".

Alain CHARRÉ membre du bureau de l'UTR a accepté d'être référent. Il

sera l'interface entre un retraité qui se renseigne et **DIGI** (Domicile Inter Générationnel de l'Isère), **du réseau CoSI**.

Une présentation des actions de **DOMPLUS** a été faite, valorisant le service qualitatif apporté et les compétences d'écoute par les téléconseillers. Il y a possibilité pour un téléconseiller de "détecter" certains profils et valoriser l'approche de **partage de toit**.

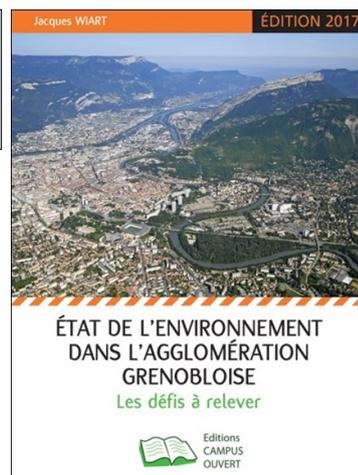
Proposition d'un livre fort bien fait sur "*État de l'environnement dans l'agglomération Grenobloise*" les défis à relever.

Éditions CAMPUS OUVERT.

L'auteur : Jacques Wiart, ingénieur en agriculture, Dr de troisième cycle en écologie appliquée, travaille depuis 1991 dans une agence environnementale sur des thématiques fort différentes, allant de la gestion des déchets organiques à la maîtrise de l'énergie en passant par les transports de marchandise, les énergies renouvelables ou encore l'ingénierie financière dans la rénovation énergétique des logements.

Habitant Grenoble depuis 2001, et engagé dans son Union de quartier, il est élu à la Ville de Grenoble dans l'équipe d'Éric PIOLLE et délégué aux déplacements et à la logistique urbaine.

Chantal AMODRU



Pierre MONERY nous a quittés



Malgré sa maladie depuis plusieurs années, Pierre avait tenu à rester au bureau de notre SSR, mais cet automne il nous a quittés.

C'est en mai 68 que Pierre MONERY adhère à la CFDT alors que la plateforme chimique PROGIL de Pont de Claix était bloquée avec un conflit dur, engagé sur plusieurs semaines.

Dés lors il fut régulièrement élu au CE, puis suppléant au CCE dans le collège Technicien Agent de Maîtrise.

Par la suite, il a été Délégué Syndical

CFDT de la section. Dans les dernières années d'activités syndicales, il représentait celle-ci au Conseil de notre Syndicat Dauphiné Vivarais (Isère, Drôme, Ardèche) ainsi qu'à la liaison CFDT du groupe Rhône Progil, puis Rhône Poulenc. Il a passé le relais à la "jeune" section de Chloralp, devenu filiale 100% de Rhodia Intermédiaire en 2005.

Noublions pas que pendant plus de 20 ans il a siégé au Bureau et au CA de la mutuelle d'entreprise de Pont de Claix l'UMT en tant que représentant CFDT, il s'est aussi investi à la Mutualité Française tant son engagement mutualiste était fort.

Au-delà du militant, il a aussi été un

socialiste convaincu et engagé dans sa belle ville de Pont de Claix.

Pierre a toujours été présent, passionné par ses mandats et son engagement. Il a su passer le relais en restant de bon conseil pour assurer la relève. Aux dernières élections professionnelles d'avril 2017, la section CFDT de Vencorex, est passée première organisation syndicale au niveau représentativité, devant la CGT. C'est un bel hommage qu'on peut lui rendre : il a participé à faire vivre la CFDT sur la plateforme Chimique de Pont de Claix avec toute l'équipe.

Le bureau de la SSR Chimie Energie